



Déduire une dette d'un indivisaire sur le rachat de sa part

Par **kerysky**, le **27/07/2008** à **03:57**

bonjour
je voudrais compléter ma 1ere question.

si je rachète la part de mon ex mari sur ce terrain en indivision (environ 10 000 €)
puis je saisir un juge, (si oui, lequel), afin que soit déduis une dette d'arriéré de pension
alimentaire que me doit mon ex mari (4000 €).

de 94 à 2005, il n'a jamais fait l'indexation de la pension alimentaire pour mes 4 enfants et de
la pension compensatoire, ainsi qu'une année complète de pension compensatoire, devant le
désaccord concernant le terrain, j'ai décidé de le mettre au tribunal pour ce qu'il me devait sur
les pensions.

Comme il a déjà une saisie de 57 € (sur 2000 € de salaire!), je me retrouve avec les autres
créanciers, et l'huissier m'a dit que je ne commencerais a toucher les premiers
remboursements que d'ici deux ans sur ce qu'il me doit, et a raison d'environ 10 € par mois.
j'ai fait un "léger calcul", ça mettra 33 ans. Sachant que j'ai 50 ans!!!
merci de vos réponses